

Acte nº 2023C34

## DELIBERATION **SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2023**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45 Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 16/03/2023

Présents

: 32

Pouvoirs : 8

Votants

40

Le 23 mars 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle polyvalente à Saint Didier de Formans (01600).

Présents: Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés: Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON (Pouvoir David POMMIER), Fablen BIHLER, Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Valérie BOYER (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Patrick CHARRONDIERE, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir Delphine PICHOURON), Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir Frédéric VALLOS), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Stéphanie PALLIER (Pouvoir Richard PACCAUD), Nathalie TISSERAND (Pouvoir Vincent LAUTIER).

Secrétaire de séance : Patrick NABETH.

## OBJET: MUTUALISATION - Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation de petits travaux de voirie

Vu l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de petits travaux de voirie.

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président en charge des finances, des ressources humaines et de la mutualisation, propose au conseil de constituer un nouveau groupement de commandes, entre la CCDSV et ses communes membres, relatif à la réalisation de petits travaux de voirie.

L'adhésion au groupement de la CCDSV comme de ses communes membres s'effectuera par la signature de sa convention constitutive par une personne habilitée, après approbation du principe de cette adhésion par les assemblées délibérantes.

La convention prévoit notamment, outre la désignation de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée en tant que coordonnateur, la passation d'un marché public de type accord-cadre à bons de commande tel que défini aux articles L. 2125-1, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique. Elle désigne également la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes comme étant compétente, le cas échéant, pour l'attribution des marchés passés par le groupement et détermine le montant de la participation financière de chaque membre pour l'indemnisation du coordonnateur (100 € par membre).

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

Vu I 'avis favorable du Bureau du 13/03/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ D'APPROUVER le principe de constitution d'un groupement de commandes permettant la réalisation de petits travaux de voirie pour répondre au besoin des membres du groupement ;
- ✓ **D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de petits travaux de voirie, annexée à la présente délibération ;
- ✓ D'AUTORISER le président, ou son représentant, à signer la convention de groupement ;
- ✓ D'AUTORISER le président à signer, pour le compte de la CCDSV, coordonnateur du groupement, le marché passé sur le fondement de cette convention et tous les actes administratifs qui en découleront;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits résultant de l'exécution des contrats passés dans le cadre de ladite convention seront prévus aux budgets de la CCDSV.

A Trévoux, le 23/03/2023

Le Secrétaire de Séance,

Patrick NABETH

Affichage sous format électronique :

3 AVR. 2023

Le Président, Marc PECHOUX

